

**Direction de l'instruction publique du canton de Berne**

**Groupe de référence « Evaluation »**



**Manière d'attribuer une note à un travail  
sommatif et de définir la note  
annuelle ou semestrielle**

**Novembre 2004**

# 1. Comment définir la note attribuée à une évaluation sommative ?

## Principes définis par l'ODED

**Art. 3b** L'évaluation est basée sur des objectifs d'apprentissage: elle est axée sur les objectifs d'apprentissage qui ont été fixés.

**Art. 3d** L'évaluation est transparente.

**Art. 6 al. 6** Signification des notes dans la partie francophone du canton :

- 6 L'élève atteint très largement les objectifs définis en allant très nettement au-delà des seuils minimaux fixés
  - 5 L'élève atteint largement les objectifs définis en allant au-delà des seuils minimaux fixés
  - 4 L'élève atteint les objectifs définis en satisfaisant aux seuils minimaux fixés
  - 3 L'élève n'atteint que partiellement les objectifs définis en se situant en dessous des seuils minimaux fixés
- etc.

## Conséquences pour l'enseignant

- L'enseignant définit des objectifs d'apprentissage et les communique aux élèves (art. 3b et 3d).
- Il élabore chaque évaluation sommative en fonction des objectifs qui ont été définis (art. 3b et 3d).
- Il fixe un seuil de réussite pour chaque objectif évalué (art. 6 al. 6).

## Attribution d'une note

La note est définie en fonction du nombre total de points obtenus.

### Exemple

	<b>Objectif 1</b>	<b>Objectif 2</b>	<b>Objectif 3</b>	<b>Total</b>	<b>Note</b>	<b>Nbre d'obj. atteints</b>
<b>Nombre de points</b>	10	8	6	24		
<b>Seuil de réussite</b>	7	6	4	17	4	
<i>Julie</i>	9	8	5	22	5.5	3 / 3
<i>Xavier</i>	8	7	5	20	5	3 / 3
<i>Marco</i>	9	7	2	18	4.5	2 / 3
<i>Pauline</i>	6	5	4	15	3.5	1 / 3
<i>Nicolas</i>	6	5	3	14	3.5	0 / 3
<i>Dimitri</i>	10	2	0	12	3	1 / 3

*Il est possible qu'un élève n'ayant atteint aucun objectif (ex. Nicolas) obtienne une note supérieure à un élève (Dimitri) qui a atteint un objectif. Cela n'est pas gênant car son résultat global est meilleur.*

### **Communication des résultats**

La note seule ne dit rien de l'atteinte des objectifs. Cette dernière information est pourtant importante pour communiquer ce qui va ou ce qui ne va pas. Elle permet en effet de prendre conscience des remédiations à effectuer.

Les résultats pourraient donc être communiqués de la façon suivante :

Ex.	Julie	<b>6</b> (3 / 3)	note : 6	3 objectifs atteints sur 3
	Nicolas	<b>3.5</b> ( 0 / 3)	note : 3.5	aucun objectif atteint sur 3

Les enseignants conservent une trace du résultat relatif aux objectifs d'apprentissage.

Bienne, novembre 2004

Le groupe de référence « Evaluation »

## 2. Comment définir la note annuelle ou semestrielle ?

### Principes

- La note annuelle ou semestrielle repose sur l'ensemble des tests sommatifs réalisés en cours d'année (cycle primaire) ou de semestre (cycle secondaire I). C'est cet ensemble qui doit être converti en une note globale finale au demi-point.
- Des éléments complémentaires peuvent intervenir pour ajuster cette évaluation du travail de chaque élève : il s'agit essentiellement de l'évolution constatée en cours d'année ou de semestre, et de productions et travaux particuliers clairement annoncés.
- L'attitude face au travail et à l'apprentissage, ainsi que le comportement social, ne doivent pas influencer ni modifier la note globale finale.

### Evaluation annuelle ou semestrielle : que faire des données recueillies ?

Les données recueillies peuvent être analysées de deux façons qui sont complémentaires :

#### A. Prise en compte des notes globales attribuées

L'ensemble des notes globales attribuées aux tests effectués en cours d'année ou de semestre constitue un élément important pour déterminer la note annuelle ou semestrielle.

#### B. Examen des résultats d'ensemble sous l'angle des objectifs

L'examen des résultats d'ensemble considérés sous l'angle des objectifs permet de vérifier, voire d'affiner l'appréciation obtenue ci-dessus.

Evaluation quantitative des données recueillies – Constats globaux			
Une large majorité d'objectifs atteints, une petite part d'objectifs non atteints	Une majorité d'objectifs atteints, une minorité d'objectifs non atteints	Une égalité d'objectifs atteints et non atteints	Une majorité d'objectifs non atteints et une minorité d'objectifs atteints
↓	↓	↓	↓
Au-delà d'un seuil qui doit être fixé par l'enseignant, la note globale attribuée peut atteindre 5, 5 ½ ou 6.	Définir le <u>seuil minimal</u> qui permet, sur la base des objectifs, de décider qu'ils sont globalement atteints → la note globale 4 ou 4 ½ peut être attribuée.	En cas de quasi égalité, la note globale peut dès lors se situer à 3 ½ (éventuellement à 4, si les principaux objectifs sont atteints).	Dans ce cas, la note globale attribuée se situera à 3 voire à moins.

## Remarques

- **Attention : il s'agit de ne pas utiliser la seule moyenne comme faisant foi et de décider de la note globale sur cette seule base ! Cf. art. 6 et 11 de l'ODED.**
- Examiner globalement les notes attribuées : y a-t-il de grandes disparités ? de grands écarts ? des résultats contradictoires ?
- Vérifier, en faisant la moyenne de ces notes, si la note globale attribuée sous l'angle des objectifs est équivalente ou proche. Si ce n'est pas le cas, essayer de vérifier, en reprenant les objectifs, pourquoi il en est ainsi.
- Prendre en compte l'évolution constatée en cours de semestre : les résultats de l'élève ont-ils régulièrement progressé au cours de l'année ou du semestre ? Ont-ils au contraire plutôt chuté ? Sont-ils constamment irréguliers ? Témoignent-ils d'efforts inconstants ? Ces différents éléments peuvent justifier, en particulier lors de la constatation de progrès, d'un  $\frac{1}{2}$  point supplémentaire. Attention à ne pas enlever un  $\frac{1}{2}$  point sans avoir de bons arguments pour le justifier (=être très prudent lorsqu'on estime devoir abaisser l'évaluation globale par rapport aux seuils que l'on a fixés).
- Dans le cas des disciplines pour lesquelles une évaluation des compétences par *domaine* est demandée (*français, allemand, mathématiques, sciences naturelles (dès la 8<sup>e</sup>) et anglais*), il faut d'abord procéder à l'évaluation de l'atteinte des objectifs pour chacun des domaines. La partie B ci-dessus permet de conduire à une appréciation qui permet de situer l'élève dans l'une des quatre cases proposées. La traduction en note globale finale peut ensuite suivre les conseils donnés dans la partie A, en tenant compte des remarques ci-dessus. Il est difficile, voire illusoire de définir de manière stricte des règles conduisant à déduire la note globale des appréciations attribuées pour chacun des domaines.
- Le rapport d'évaluation permet d'ajouter toute remarque jugée utile concernant l'une ou l'autre discipline. Ainsi peuvent être signalées :
  - des difficultés récurrentes constatées (maîtrise de l'orthographe, difficulté à écrire, difficulté dans l'utilisation de raisonnements en vue de la résolution de problèmes, etc.)
  - des progrès significatifs constatés en cours d'année ou de semestre, même si l'évaluation en terme de note globale finale ne le montre pas forcément, etc.
- Le recours à de telles remarques doit cependant faire l'objet d'une discussion en conférence du corps enseignant, les remarques négatives pouvant bien évidemment porter préjudice à l'élève.

### **C. Cas particuliers**

- Dans certains cas particuliers, la procédure d'évaluation en fin d'année ou de semestre ne peut plus être appliquée selon les modalités définies précédemment. On peut citer :
  - le cas d'un élève qui se trouve dans une situation personnelle particulière : longue maladie correspondant à autant d'absences et de parties importantes des thèmes et objectifs non traités ; deuil ayant entraîné une situation de détresse ; absence de longue durée pour diverses raisons, etc.
  - le cas des élèves allophones qui viennent d'arriver dans un établissement scolaire et qui ne maîtrisent pas encore la langue d'enseignement : cette situation empêche toute évaluation fondée sur les objectifs du programme, l'appréciation des compétences effectives de ces élèves étant rendue impossible par le handicap de la langue.
- Ces cas particuliers peuvent faire l'objet d'un rapport complémentaire expliquant la situation ou peuvent être signalés à l'aide de la rubrique « Remarques » figurant dans le rapport.

Bienne, novembre 2004

Groupe de référence « Evaluation »